

19

TCHABORI Foudou, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



É à Djarkpanga (Préfecture de la plaine de MÔ) en 1997 (28 ans en 2025), cultivateur, marié et père d'un enfant, TCHABORI Foudou a été arbitrairement arrêté dans l'Affaire « Tigre Révolution » le 26 janvier 2020.

C'est alors qu'il voyageait sur Lomé dans un bus de 15 places qu'il est arrêté à l'entrée du poste-péage de Davié ce 26 janvier 2020.

Conduit au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, il y est torturé pendant 9 bons mois durant lesquels il dort à même le sol, sans natte.

Pendant toute sa détention dans ce camp, il mange faiblement car la nourriture est insuffisante.

Il est frappé tous les jours et on ne l'autorise à se doucher que dans la nuit profonde pendant juste une minute.

Lorsqu'on l'autorise à aller au WC c'est 20 secondes, montre en main, qu'on lui donne pour faire ses besoins.

Dans la cellule où ils sont détenus, ils doivent rester toujours assis ou couchés et n'ont pas le droit de se parler, ni de se déplacer, ni de prier et, si par hasard, l'un d'entre eux est surpris debout, c'en est carrément fini pour lui car il est sévèrement puni.

Ils ont tellement été maltraités qu'il n'aurait jamais pensé que l'un d'entre eux serait encore vivant au jour d'aujourd'hui.

Arrêté alors que sa femme portait une grossesse de 4 mois, celle-ci a accouché d'une fille qui est leur seul enfant mais il ne l'a jamais vue puisqu'il est depuis lors en

prison et, comme tous ses autres codétenus, ils n'ont jamais été autorisés à voir leur famille pour cause d'isolement contre la pandémie du coronavirus (COVID 19).

Le 7 février 2020, il est conduit à la Justice où, présenté au Procureur de la République et au Juge d'instruction, ceux-ci, après l'avoir auditionné, décident de l'inculper pour « *Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et troubles à l'ordre public* » mais, contrairement à la pratique courante consistant à placer sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé les détenus accusés comme lui dans la même affaire « Tigre Révolution », on le retourne poursuivre sa détention au Camp GIPN d'Agoè-Logopé sous les tortures.

Ce n'est finalement qu'au bout des 9 bons mois qu'il a passés au total dans ce Camp qu'il est ramené à la Prison civile de Lomé où, toujours actuellement détenu, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, TCHABORI Foudou, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

